

BEPOS : Vers la RT 2020

Élaborée sur les bases du label Bâtiment Basse Consommation BBC-Effinergie pour définir les exigences en termes de performance thermique pour tout bâtiment neuf, la RT 2012 confirme la volonté des pouvoirs publics de réduire les consommations énergétiques du parc immobilier, 1^{er} consommateur d'énergie en France. La RT 2020, échéance nécessaire pour tenir les objectifs de division par 4 des consommations d'énergie (Facteur 4), devra aller plus loin pour respecter les engagements pris dans la Loi Grenelle 1, à savoir : toutes les constructions neuves faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter de la fin 2020 présentent, sauf exception, une consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite dans ces constructions, et notamment le bois-énergie. Ce sera l'avènement des bâtiments à énergie positive ou BEPOS.

Qu'est ce qu'un bâtiment à énergie positive ?

Actuellement en France, plus de 250 projets - dont certains vous ont été présentés dans ces colonnes - sont qualifiés de bâtiments à énergie positive. Cependant, aucun décret ni arrêté ne définit à l'heure actuelle les caractéristiques et les exigences à satisfaire pour pouvoir prétendre à cette appellation. L'association Effinergie est la seule en France à proposer un référentiel encadrant ce type de construction : le label "BEPOS Effinergie 2013".

Élaborée pour valoriser les bâtiments conçus pour consommer peu d'énergie non-renouvelable et qui produisent sur site beaucoup d'énergie renouvelable, cette première définition permettra d'expérimenter dans les années qui viennent la conception et la réalisation de bâtiments à énergie positive.

Les principes du label BEPOS Effinergie

L'objectif principal et le plus structurant consiste à comparer un bilan d'énergie primaire non renouvelable du bâtiment à un écart maximal à l'énergie positive acceptée, exprimé :

$$\text{Bilan}_{\text{epnr}} \leq \text{Ecart}_{\text{autorisé}}$$

Le bilan d'énergie primaire non renouvelable $\text{Bilan}_{\text{epnr}}$ correspond à :

la consommation des cinq usages thermiques de la RT

(sans prise en compte de la production d'électricité éventuelle)

À noter : pour le calcul de ce coefficient, on prend en compte des coefficients en énergie primaire spécifiques destinés à traduire des consommations d'énergie primaire non renouvelable.

| Energie | Coefficient de conversion en Ep |
|--|---------------------------------|
| Bois | 0 |
| Electricité | 2,58 |
| Réseaux de chaleur utilisant plus de 50 % d'énergies renouvelables | 0,5 |
| Autres | 1 |

les consommations d'énergie des usages spécifiques non pris en compte dans la RT

(cuisson, informatique, appareils électroménagers...) : en l'absence de méthode de calcul, cette dernière valeur est forfaitaire et vaut 70 kWh_{ep}/m².an pour les logements.

la totalité de la production locale d'énergie

Le label prend en compte deux contraintes liées au bâtiment et à son environnement pour installer une production d'énergie locale photovoltaïque : la production d'énergie de référence varie en fonction du nombre de niveaux maximal autorisé pour ce bâtiment dans les documents d'urbanisme et des données d'ensoleillement propres à chaque zone climatique.

L'objectif n'est pas que tous les bâtiments labellisés soit strictement à énergie positive, mais que chacun d'entre eux exploite au mieux son potentiel en énergie renouvelable pour que, globalement, l'ensemble des bâtiments soient à énergie positive.

À titre d'illustration, sur un exemple de bâtiment de logements R+4 d'environ 2000 m² de surface habitable situé dans la région nantaise, l'écart maximal à l'énergie positive est de 55 kWh_{ep}/m².an. Cette valeur doit être atteinte en prenant en compte les consommations d'électricité spécifique (70 kWh_{ep}/m².an). Si ce bâtiment est équipé d'une solution de chauffage/ ECS au gaz naturel ou à l'électricité, cela équivaut à un objectif de consommation Cep (calculé selon les règles de la RT 2012) de - 15 kWh_{ep}/m².an.

Les exigences complémentaires

Outre l'exigence principale portant sur le bilan en énergie primaire non-renouvelable, le label BEPOS Effinergie intègre des exigences complémentaires :

Évaluation des consommations d'énergie liées aux cycles de vie des matériaux de construction

Évaluation des consommations d'énergie engendrées par les déplacements des habitants (outil écomobilité)

Respect des exigences du label EFFINERGIE +

- Besoin bioclimatique Bbio ≤ Bbio_{max}-20 %
- Consommation d'énergie primaire pour les 5 usages de la RT 2012 Cep ≤ Cep_{max}-20 %

Perméabilité à l'air :

- Mesure
 - 0,4 m³/h/m² en maison individuelle
 - 0,8 m³/h/m² en immeuble collectif si la mesure est réalisée par échantillonnage
 - 1 m³/h/m² en immeuble collectif
- En maison individuelle : formation à la perméabilité de l'ensemble des ouvriers intervenant sur le chantier
- Démarche agréée par le ministère en charge de la construction

Réseau de ventilation :

- Contrôle des systèmes de ventilation suivant un référentiel donné
- Mesure de la perméabilité à l'air des réseaux aéraluques : étanchéité minimale de classe A
- Démarche agréée par le ministère en charge de la construction

Les perspectives

Actuellement, la problématique principale des bâtiments à énergie positive réside dans l'autoconsommation de l'énergie produite. Le label BEPOS Effinergie 2013 considère un bilan annuel en énergie primaire non renouvelable. Ce bilan annuel ne permet pas de rendre compte de l'adéquation aux différents moments de l'année entre consommation d'énergie et production d'électricité. Or, suivant les saisons, les journées et les heures, les quantités d'énergie produite et consommée par un bâtiment BEPOS varient fortement. En période estivale, les panneaux photovoltaïques vont permettre une production d'électricité élevée, mais la consommation d'énergie du bâtiment pour les usages thermiques sera faible. Le surplus d'énergie produit ne peut actuellement pas être stocké. L'enjeu des prochaines années est donc de développer des solutions de stockage de l'énergie produite à plus long terme.

On peut voir dans le projet GRHYD "Gestion des réseaux par l'injection d'hydrogène pour décarboner les énergies" mené sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque, coordonné par GDF SUEZ et ses filiales opérationnelles (dont GrDF) et impliquant de nombreux partenaires, une piste tangible.

L'idée est de tirer parti de l'intermittence de la production d'électricité d'origine EnR, et donc des périodes de surproduction, pour produire de l'hydrogène, qu'on injecte ensuite en mélange dans le gaz naturel. Le développement de la filière hydrogène apporte une réponse aux enjeux énergétiques et environnementaux en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en valorisant les savoir-faire industriels de la région mais aussi ses ressources naturelles, en apportant un soutien au développement économique local et en anticipant le déploiement des véhicules fonctionnant à l'hydrogène. Les systèmes de cogénération peuvent aussi constituer des réponses efficaces, en produisant de l'électricité en même temps que de la chaleur. D'autres voies de production et d'utilisation de l'énergie sont en cours d'étude. On peut citer pour exemple certaines réflexions qui étendent le concept à l'échelle d'un quartier, afin de mieux répartir les ressources énergétiques et les coûts d'investissement grâce à la mutualisation des équipements de production d'énergie.

En synthèse... Un bâtiment BEPOS est donc :

- Un bâtiment particulièrement sobre en énergie, grâce à :
 - Des systèmes de production d'énergie décentralisée, solaire, éolien, géothermie, systèmes de cogénération.
 - Des systèmes de récupération et de stockage de l'énergie.
 - Une relation bi directionnelle avec le réseau électrique.
 - Une enveloppe performante pour limiter les besoins de chauffage.
 - Des systèmes de ventilation, de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou de climatisation, peu consommateurs d'énergie non renouvelable grâce à des performances élevées.
- Un bâtiment capable de produire de l'énergie et à même de gérer les flux énergétiques via :
 - La prise en compte des usages spécifiques de l'électricité.
 - La prise en compte de l'énergie grise, c'est-à-dire l'énergie primaire nécessaire à sa construction, à son entretien, à sa maintenance et à sa démolition.
 - La prise en compte du transport des occupants afin de ne pas annuler les bénéfices de la sobriété énergétique du bâtiment par une mobilité des occupants particulièrement écoresponsable.
- Un bâtiment conçu pour limiter son impact énergétique et celui de ses occupants :
 - La prise en compte des usages spécifiques de l'électricité.
 - La prise en compte de l'énergie grise, c'est-à-dire l'énergie primaire nécessaire à sa construction, à son entretien, à sa maintenance et à sa démolition.
- Un bâtiment bien utilisé où il fait bon vivre :
 - Un environnement intérieur sûr, sain et confortable pour les occupants (qualité d'air intérieur, confort acoustique...).
 - Des occupants informés, avec des comportements écoresponsables.

Construction de 40 logements à énergie positive sur "La Presqu'île" de Malaunay, au cœur de la vallée du Cailly, en Seine-Maritime



La "Presqu'île" de Malaunay

Maître d'ouvrage : LOGEAL Immobilière
 Maître d'ouvrage délégué : Seine Manche Promotion
 Architecte : EN ACT Architecture
 Ingénierie (économiste - fluides) : Auvray Dubaillay
 BET V.R.D. : ECRE
 Bureau de contrôle : SOCOTEC

C'est sur la commune de Malaunay, en plein cœur du centre-ville, rue Louis-Lesouef, que vont prendre place les trois bâtiments à énergie positive réalisés par LOGEAL Immobilière. Trois immeubles collectifs regroupant 40 logements qui s'inscrivent dans une réelle démarche innovante d'amélioration des performances énergétiques...

Déjà lauréat du premier programme PREBAT mené par l'ADEME (dont le but est de promouvoir les initiatives d'excellence dans la construction ou la rénovation durable), LOGEAL Immobilière a choisi cette fois-ci d'aller au-delà des objectifs du PREBAT 2 en construisant des bâtiments à énergie positive, notamment grâce à l'exploitation de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque).

"Ce nouveau programme présente des performances énergétiques exemplaires qui résultent d'un travail approfondi sur la technicité de l'enveloppe et la chasse aux déperditions. Les ponts thermiques, par exemple, ont été réduits au maximum en proposant une isolation continue pour chaque bâtiment", explique Gilles Leroy, chargé d'opérations chez Seine Manche Promotion (maître d'ouvrage délégué sur l'opération). "Le site de l'opération nous a permis aussi d'ancrer le projet dans une philosophie globale de réduction des émissions..."

L'idée est de tirer parti de l'intermittence de la production d'électricité d'origine EnR, et donc des périodes de surproduction, pour produire de l'hydrogène, qu'on injecte ensuite en mélange dans le gaz naturel. Le développement de la filière hydrogène apporte une réponse aux enjeux énergétiques et environnementaux en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en valorisant les savoir-faire industriels de la région mais aussi ses ressources naturelles, en apportant un soutien au développement économique local et en anticipant le déploiement des véhicules fonctionnant à l'hydrogène.

permettent de réduire considérablement les besoins en énergie des bâtiments. Toujours proactif vis-à-vis de la réglementation, LOGEAL Immobilière a souhaité atteindre sur cette opération une consommation d'énergie primaire 5 usages égale à 0 kWh/m².an en s'appuyant sur une démarche environnementale et des solutions de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire performantes.

"Des champs collectifs de panneaux solaires thermiques en toitures permettent d'assurer les besoins en eau chaude sanitaire et en chauffage de chaque logement par l'intermédiaire d'un module individuel sous forme d'un ballon d'accumulation à double serpentin, observe Emmanuel Dubaillay, économiste. Parallèlement, un système double flux à haute efficacité thermique procure un air sain pour la ventilation des logements avec possibilité d'une sur-ventilation. Les besoins en chauffage du logement sont satisfaits grâce à un plancher basse température en solaire direct régulé, système qui permet d'assurer un certain confort thermique optimal, en relation avec l'inertie forte de la structure béton du bâtiment et de la régulation brevetée du système employé."

Pour ce qui est de l'apport en électricité, "il se fait par des panneaux photovoltaïques placés en toiture et en façade, poursuit Georges Ganz. Enfin, la présence du réseau de gaz sur le terrain nous a permis d'installer une chaudière gaz à condensation pour l'appoint en énergie. Cette chaudière gaz d'une puissance de 35 kW est située dans un local technique et desservira le chauffage d'appoint de 8 logements par l'intermédiaire du module individuel de chaque logement."

www.grdf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris
 Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS PARIS 444 786 511
 Directeur de la publication : Isabelle Berton - Rédacteur en chef : Pascal Delhomme
 Rédaction : Sophie Gommé - Agence SOGO COM - sophie@sogocom.fr
 Si vous souhaitez abonner un (des) collaborateur(s) ou ne plus recevoir cette lettre, signalez-le par mail à l'adresse suivante : pascal.delhomme@grdf.fr



Logement social & GAZ NATUREL

Septembre 2014 • #09

La lettre d'information des acteurs du logement social

Édito



Si le premier semestre 2014 a été une période plutôt riche en actualités, ponctuée par des événements majeurs comme les Trophées Qualité gaz naturel en logement social et la Semaine nationale des HUM, la rentrée n'est pas en reste avec le 75^e Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat et le Salon H'Expo qui se tiendront les 23, 24 et 25 septembre prochains, au parc d'expositions Eurexpo-Lyon. En tant que partenaire privilégié de l'USH, GrDF sera présent à cet événement et en profitera justement pour remettre le prix des Trophées Qualité Gaz Naturel en présence de Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable et président du jury. Ces événements sont l'occasion, pour GrDF, de rappeler son implication non seulement pour guider les bailleurs sociaux vers des solutions énergétiques adaptées à leurs projets, performantes, innovantes et capables de fournir les meilleurs optimums technico-économiques, mais aussi faire progresser les technologies disponibles avec ses partenaires industriels pour répondre aux besoins des constructions de demain. Cette nouvelle édition de "Logement social et gaz naturel" est aussi l'occasion de vous présenter de nouveaux projets réalisés par des maîtres d'ouvrage proactifs, qui ont choisi de se tourner dès à présent vers 2020, pour concevoir des bâtiments passifs à énergie positive...

Bonne lecture et rendez-vous au Congrès USH sur le stand GrDF (hall 6.2.A)

Pascal Delhomme

Responsable de marché logement social à GrDF - 01 71 19 19 02

Point de vue



Sébastien Delmas

Sébastien Delmas, Responsable technique de l'association Effinergie

Maintenant que la RT 2012 est entrée en application, Effinergie a choisi d'appréhender dès à présent la RT 2020 - qui a pour objectif de réaliser des bâtiments à énergie positive (BEPOS) - en travaillant à de nouveaux labels. Pouvez-vous nous présenter ces labels ?

Sébastien Delmas : Nous avons lancé dès 2007 un premier label Effinergie attribué au bâti neuf, devenu BBC-Effinergie grâce à la reprise de ce référentiel dans la réglementation thermique. Il ciblait une consommation d'énergie primaire en moyenne de 50 kWh_{ep}/m².an. Maintenant que la RT 2012 est entrée en application, qu'elle a repris à son compte le niveau de consommation requis par le label BBC Effinergie, nous avons choisi d'aller plus loin et de répondre aux exigences qui sont déjà posées dans le cadre de la directive européenne sur la performance énergétique. Une directive qui prévoit la généralisation des bâtiments proches de zéro énergie d'ici à 2020, des bâtiments appelés "à énergie positive".

L'idée est d'avancer sur des démarches volontaires à travers des labels de performance énergétique qui valorisent des opérations exemplaires pour capitaliser des retours d'expériences, des bonnes pratiques et réduire le coût de ces opérations. Nous avons donc développé deux labels de performance énergétique. Le premier s'appelle "Effinergie +", il propose de baisser de 20 % les consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012. Soit passer de 50 à 40 kWh_{ep}/m².an pour les logements avec une étape intermédiaire à 45 kWh_{ep}/m².an jusqu'en 2014. Ces seuils sont modulés comme dans la RT 2012. Effinergie + demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20 % au Bbio imposé par la RT 2012 pour tous les bâtiments. Effinergie + est une première étape pour valoriser des projets qui se veulent plus exemplaires. Le second label, c'est le label "BEPOS-Effinergie 2013" qui propose, lui, une première définition de ce qu'est un bâtiment à énergie positive. Nous avons fait le constat que de nombreux projets existaient, se déclaraient être à énergie positive mais n'avaient pas tous la même définition de l'énergie positive...

d'ou la mise en place de ce second label et d'un référentiel commun qui peut être partagé et utilisé par les régions qui souhaitent soutenir ces initiatives "performantes" dans le cadre d'appels à projets, par exemple. Ces nouveaux labels ont vocation à relancer l'expérimentation et faire émerger des nouveaux équipements et des nouvelles techniques.

5. D. : Effectivement, nous voulions que ce label soit opérationnel rapidement, nous nous sommes donc basés sur la méthode de calcul de la RT 2012 (Th-BCE). Toutefois, ce nouveau label marque un changement de modèle et intègre plusieurs nouveautés en rupture avec les labels précédents. À commencer par le bilan d'énergie prévisionnel qui s'appuie sur les consommations d'énergies non renouvelables. Autre point : le projet peut être étudié dans son ensemble, à l'échelle du permis de construire ou du permis d'aménager... Bien entendu, pour bénéficier du label "BEPOS-Effinergie 2013", le projet doit avant tout respecter les exigences du label "Effinergie +", il va de soi qu'un bâtiment producteur d'énergie doit d'abord être faiblement consommateur ! Autres prérogatives : ce nouveau label implique une évaluation du potentiel d'écomobilité du projet et une évaluation de la consommation d'énergie grise. Il est également demandé que les procédures de commissionnement soient prévues. Le bilan d'énergie primaire non renouvelable est alors calculé et doit s'approcher au plus près de zéro. Notons que la notion d'écart est tolérée ce qui permet aux bâtiments "a priori" défavorisés pour la production d'énergie renouvelable (collectifs de plusieurs étages, régions moins ensoleillées) de prétendre également à ce label. L'écart autorisé est fonction du type de bâtiment, de la zone climatique et de la densité.



Mesure ou estimation des consommations d'énergie dans le cadre le RT 2012 : quoi de neuf ?

Actuellement, la Réglementation Thermique prévoit dans son article 23 la mesure ou l'estimation des consommations d'énergie des logements selon différents usages (chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, réseau prises électriques, etc).

Quelles sont les obligations qui pèsent sur les maîtres d'ouvrage ?

Si l'article 23 de la RT 2012 se borne à définir les grands principes de cette exigence, la fiche d'application rédigée par le Ministère précise les exigences et propose des exemples de solutions réglementaires: un document qui s'avère incontournable pour éviter une interprétation faussée ou trop restrictive de la réglementation.

Retrouvez cette fiche sur le site officiel de la réglementation thermique, à l'adresse suivante: http://www.rt-batiment.fr/fileadmin/documents/RT2012/fiches_applications/2013-05-30_FA_article_23_RT2012.pdf



Concrètement, quelles sont les solutions disponibles ?

Différentes solutions sont rendues possibles par la réglementation et peuvent s'adapter à chacun de vos programmes immobiliers:

Pour un coût d'investissement maîtrisé et pour simplifier la conception et la réalisation de vos logements.

- **La solution "Logiciel"**: explicitement décrite par la fiche d'application, cette solution consiste à remettre aux occupants un logiciel (par exemple sur une clé USB ou depuis internet) qui leur permettra ensuite d'estimer leur consommation d'énergie sur la base d'une relève manuelle de leurs index de consommation. Des bureaux d'étude ou certaines sociétés spécialisées ont développé aujourd'hui des logiciels en ce sens.
- **L'affichage des consommations par l'équipement de chauffage**: plusieurs fabricants ont adapté leur thermostat d'ambiance pour que celui-ci affiche les consommations des équipements de chauffage et d'eau chaude.

Un atout supplémentaire pour la chaudière individuelle à condensation, qui permet de répondre aux exigences de l'article 23 pour les usages chauffage et eau chaude.

Pour aller plus loin dans la mesure des consommations d'énergie et proposer des services supplémentaires.

- **Les solutions de type "box"** proposent une relève "automatique" des compteurs du logement, parfois associée à du sous-comptage, et des services supplémentaires (domotique, gestion des volets, détection, etc.). Elles nécessitent l'installation de matériel supplémentaire dans chaque logement.

Si vous faites le choix d'individualiser les frais de chauffage avec une chaufferie collective gaz naturel, sachez que plusieurs prestataires proposent également le respect de l'article 23 de la RT 2012 intégrée à leur offre d'individualisation.

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur GrDF pour connaître l'ensemble des solutions mises à votre disposition.



Contact GrDF
Jihane Loudiyi
01 71 26 34 30

Prix AMO "Habitat, Architecture, Environnement"

Un palmarès 2013 qui démontre la collaboration efficace des acteurs du logement social au service des futurs occupants.

Les Prix de l'association AMO (Architecture et Maîtres d'ouvrage) "Habitat, Architecture, Environnement" ont été remis le 16 juin dernier, à Paris, au siège de la SMABTP, en présence de Boris Cyrulnik, neuropsychiatre-écrivain et président du jury de cette édition 2013. Neuf opérations se sont illustrées et ont montré à quel point les contraintes contextuelles, économiques et environnementales - qui ne font que s'ajouter aux impératifs de mixité et de densité - peuvent nourrir la créativité des projets. Partenaire d'AMO depuis 2010, GrDF était présent à cet événement et parrainait l'un des trois prix spéciaux.

Le Prix AMO "Habitat, Architecture, Environnement" est sans aucun doute le seul prix d'architecture d'ampleur nationale qui récompense conjointement le couple maître d'ouvrage-architecte d'une réalisation remarquable par ses qualités architecturales et environnementales, leur engagement dans une perspective de développement durable et une démarche d'éco-construction.

- Par "habitat", AMO entend toute construction neuve ou réhabilitation destinée majoritairement à l'habitat permanent de personnes ou de familles.
- Par "architecture et environnement", AMO entend une construction qui doit s'inscrire, par sa démarche et sa réalisation, dans les enjeux de développement durable et prendre en compte la notion de coût global et de performance énergétique tout comme la valeur d'usage.



Le Prix AMO 2013 Habitat Architecture Environnement a été remis cette année à "La Canopée", une résidence de 50 logements située sur une colline, dans la ZAC du Séque, à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques).

Cette opération, réalisée par l'architecte Patrick Archaren pour le compte du Comité Ouvrier du Logement (COL), a notamment séduit le jury par sa capacité à imbriquer l'architecture et l'environnement en tirant parti du paysage et du climat d'une région qui incite à vivre au grand air. L'articulation entre le programme et les aspects techniques et économiques de cet ensemble d'habitat collectif dense en accession sociale à la propriété a été également convaincante. Hauts sur pilotis, les logements libèrent le sol où les cheminements dessinent une promenade de clairières en futaies pour des espaces partagés et des parkings sous bâti. L'ensemble regroupe 12 maisons individuelles en duplex, 3 petits immeubles collectifs de 3 à 4 appartements et deux entités de trois étages pour 12 et 16 logements. Un habitat mixte bois-béton BBC "perché" dans les arbres, construit avec des matériaux privilégiant les circuits courts comme le bois local des Landes.



Résidences Urbaines de France, filiale d'I3F et les architectes Jean et Aline HARIRI, ont été récompensés par le prix AMO GrDF pour un projet de 60 logements collectifs et individuels sociaux situé à Chanteloup-en-Brie (Seine-et-Marne).

Bois et brique en façade, tuiles de terre cuite, diversité volumétrique, espaces extérieurs végétalisés... sont autant d'éléments qui donnent un caractère champêtre à la résidence de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre. Le site est constitué de deux îlots séparés par la voie de desserte vers le centre-bourg. Afin d'éviter l'étalement, les constructions sont implantées en périphérie des deux îlots. À l'angle des deux voies, l'îlot sud regroupe un immeuble R+2 et 9 paires de maisons superposées. 20 logements qui profitent de plusieurs orientations, balcons, terrasses et jardins qui se partagent les deux ailes de l'immeuble articulées par une cour ouverte. Le plan rayonnant de l'îlot nord accueille 21 logements dans 7 maisons en "L" qui orbitent en rez-de-chaussée deux logements sur jardin et, à l'étage, un appartement avec terrasse accessible par un escalier extérieur. Adaptés aux exigences des différents labels, les matériaux durables et les solutions énergétiques individuelles performantes garantissent la satisfaction des habitants.

Contact GrDF
Didier Bodino
01 71 19 17 78

Palmarès 2013

Prix AMO 2013
Ecoquartier de la ZAC du Séque, La Canopée, Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)
Maître d'ouvrage: Le COL
Architecte: Patrick Archaren

Prix AMO spécial Saint-Gobain
Le Candide, 29 logements sociaux, Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)
Maître d'ouvrage: OPH de Vitry-sur-Seine
Architecte: Bruno Rollet

Prix AMO spécial Fondation d'Entreprise Excellence SMA
Logements sociaux passifs, Paris XX^e
Maître d'ouvrage: RIVP
Architecte: Atelier Pascal Gontier

Prix AMO mention spéciale du jury
Le Clos des Fées, Paluel (Seine-Maritime)
Maître d'ouvrage: Ville de Paluel
Architecte: CoBe

Prix AMO spécial GrDF
Logements collectifs/individuels, ZAC du Chêne Saint-Fiacre, Chanteloup-en-Brie (Seine-et-Marne)
Maître d'ouvrage: Immobilière 3F
Architecte: Jean et Aline Hariri



Crée il y a maintenant un peu plus de 30 ans, en 1983 exactement, AMO est une association qui entend faciliter le dialogue entre maîtres d'ouvrage (publics et privés) et architectes et la mise en commun de leurs pratiques et expériences en leur faisant partager une même exigence de qualité architecturale. Celle-ci résulte d'une réponse à la fois juste et créative à une question bien posée en satisfaisant des attentes qui peuvent être individuelles et collectives. L'association essaime depuis 1985 à travers la France en créant des AMO régionales qui prolongent son action au plus près des réalités de leurs territoires.

L'AMO décerne également chaque année un Prix qui reçoit le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des Patrimoines.

Pour plus d'informations: www.amo.asso.fr

2° Semaine nationale des HLM : un rendez-vous citoyen



Le Hameau des Pins

La Semaine nationale des HLM est un rendez-vous citoyen annuel au service du "vivre-ensemble". Créé en 2013 par le Mouvement HLM pour échanger sur les défis du logement social et promouvoir son rôle dans notre société, cet événement est ponctué par des conférences, des opérations de sensibilisation éco-gestes, des visites guidées ou inaugurations de résidences, des concours d'habitants, des expositions photos, etc. Au total, plus de 300 initiatives originales et diverses qui favorisent un débat éclairé sur quatre thématiques majeures: le développement durable, l'innovation architecturale et sociale, la participation citoyenne des résidents et le rôle économique majeur du secteur Hlm. Grand public, résidents, salariés, élus, médias, associations... chaque citoyen est invité à prendre part à cette manifestation qui vise, d'un côté, à informer les résidents HLM mais aussi les citoyens soucieux de la cohésion de notre société et les foyers préoccupés de se loger à un prix raisonnable et de l'autre côté, à mobiliser les décideurs, les leaders et relais d'opinion.

Parmi les plus innovants, la visite à Saint-Yrieix-sur-Charente (en région Poitou-Charente) de pavillons neufs équipés de chaudières hybrides. En partenariat avec GrDF et Atlantic SFD, la société Le Foyer (filiale de Villogia Entreprises) a choisi de faire découvrir à la presse et à ses partenaires, le 20 juin dernier, son tout nouveau programme, le "Hameau des Pins". Un ensemble de 25 logements locatifs sociaux, dont 13 pavillons seront équipés de chaudières hybrides Atlantic... ce qui reste une première en France!

Cette opération, qui a été retenue par GrDF comme projet innovant au plan national, profite d'une solution de chauffage aux performances énergétiques optimales. Rappelons en effet que la chaudière hybride est l'association d'une chaudière à condensation gaz naturel et d'une pompe à chaleur aérothermique. Les deux technologies sont couplées thermiquement et sollicitées lorsqu'elles offrent chacune leurs meilleures performances énergétiques.

La pompe à chaleur assure le chauffage quand la température extérieure n'est pas trop basse, avec si besoin l'appoint de la chaudière en cas de grand froid. L'eau chaude sanitaire peut être produite à 100 % par la chaudière condensation ou être préchauffée par la pompe à chaleur.

La chaudière hybride donne le meilleur de son potentiel en construction neuve, en réponse à la RT 2012, car elle répond aux exigences en matière d'énergies renouvelables: elle permet des gains énergétiques de 10 à 20 % par rapport à une pompe à chaleur ou une chaudière à condensation seule.

Contact GrDF
Jérôme Grimal
05 45 67 50 06



Organisée par le mouvement HLM pour promouvoir la qualité et la place majeure du logement social dans notre société, la deuxième édition de la Semaine nationale des HLM s'est tenue, cette année, du 14 au 22 juin 2014. Sa thématique: "Construire l'avenir!", un sujet qui exprime bien l'ambition profonde du mouvement HLM de contribuer à la réflexion sur des modes d'habitat innovants et abordables. Moment de partage et d'échange, rappelons que cet événement s'adresse à tous, se déroule partout en France, et reste l'occasion pour le grand public de découvrir les initiatives que prennent les organismes HLM pour penser et inventer les modes d'habitat d'aujourd'hui et de demain.



Pour la deuxième année consécutive, GrDF a été partenaire de la Semaine nationale des HLM, un partenaire totalement engagé dans le "vivre ensemble", l'innovation et la prévention de la précarité énergétique.

Le gaz naturel est la principale source d'énergie des logements HLM. En tant que gestionnaire de réseau et énergéticien responsable, GrDF reste, pour les bailleurs sociaux, un partenaire impliqué qui n'hésite pas à soutenir et à valoriser les performances des organismes HLM tant en matière de construction neuve ou de rénovation qu'en termes de sobriété énergétique, comme l'explique Isabelle Bettan, déléguée marchés d'affaires chez GrDF Direction développement.

Il existe une collaboration très étroite entre GrDF et le mouvement HLM qui est perceptible à différents niveaux, en termes d'innovation mais aussi de sobriété énergétique. Pouvez-vous nous en dire un mot?

GrDF accompagne effectivement les bailleurs sociaux quotidiennement grâce à l'expertise de nos équipes sur le terrain mais aussi à différentes actions que nous avons mises en place. À titre d'exemple, nous sommes partie prenante, aux côtés de l'Union sociale, de l'Observatoire de la performance énergétique qui, grâce à l'instrumentation d'un panel de 22 opérations neuves/réhabilitées entre 2012 et 2013, nous permettra de tirer des enseignements fondés sur la performance et le confort. Nous sommes également impliqués dans le groupe de travail sur le salaire thermique: une douzaine d'installations ont été auditées et ont fait l'objet de préconisations et d'un plan d'action que nous suivons. Autre action pour valoriser la qualité des innovations du monde HLM: les "Trophées Qualité Gaz naturel" que nous avons organisés cette année, en collaboration avec l'Union sociale, pour récompenser des programmes neufs ou des opérations de rénovation qui, après un an de fonctionnement, répondent aux critères de performances économique, énergétique et environnementale du monde HLM mais aussi aux critères de confort et de satisfaction des locataires ou des accédants Malgré des délais de montage

de dossiers très courts pour cette première édition, les organismes se sont fortement mobilisés pour livrer des dossiers de qualité et trois régions se sont particulièrement distinguées (en nombre de dossiers présentés): Bretagne, PACA et Midi-Pyrénées. Enfin, GrDF contribue aussi au "vivre-ensemble", puisque nous sommes engagés aux côtés du monde HLM, des collectivités et des associations, dans la prévention de la précarité énergétique. Plus concrètement, nous avons mis en place des actions locales de sensibilisation aux économies d'énergie et aux éco-gestes, dans le cadre de projets de rénovation urbaine. Nous sommes également membre fondateur mais aussi membre "actif" de la fondation Pour un Habitat Solidaire qui accompagne les travailleurs défavorisés dans l'accès au logement tout en menant des actions de prévention des situations de précarité énergétique.

Que signifie pour vous "Construire l'avenir"... qui était cette année la thématique de la Semaine des HLM?

C'est construire la "transition énergétique", c'est-à-dire la contribution demain de notre réseau gaz aux objectifs d'efficacité énergétique que sont le paquet climat énergie 2020 et l'objectif facteur4 2050 (c'est-à-dire la division par 4 des gaz à effet de serre).

Nous avons construit un scénario d'anticipation, retenu parmi les scénarios officiels du débat, qui s'appuie sur deux leviers d'actions principaux. Le premier, la complémentarité des énergies (gaz, énergie renouvelable, électricité) à l'échelle du bâtiment, du quartier, du territoire avec une décentralisation des moyens de production au plus près des lieux de consommation et le développement de nouveaux usages comme le carburant gazeux GNV pour le transport. Et le deuxième levier, c'est l'émergence de la filière bio-méthane (produit à partir des déchets) déjà opérationnelle avec des premières injections dans notre réseau gaz depuis 2011.